

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 2 JUILLET 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	9
Absent	0
Votants par procuration	2
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi deux juillet, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Madame Julie GILBERT D'HALLUIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE

Étaient excusés :

Monsieur Sébastien MANDEVILLE
Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Madame Christine DÉCHAMPS
Monsieur Matthieu ROUZÉE

Délibération n° :
Objet :

D.19/07.2025
Renouvellement de la Convention de partenariat entre le C.C.A.S. - Pole des solidarités de Lillebonne et le CLIC Maill'âge

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 02.07.2025

Délibération n° : D.19/07.2025
Objet : Renouvellement de la Convention de partenariat entre le C.C.A.S - Pôle des Solidarités de Lillebonne et le CLIC Maill'âge

Le protocole CD76/ARS relatif à l'organisation territoriale du parcours de vie et de santé de la personne âgée identifie les différents niveaux de coordination autour de la personne âgée et précise le rôle des différents acteurs.

Son objectif est d'identifier la/les problématique(s) qui provoque(nt) la demande afin de s'assurer que la réponse soit en adéquation avec les besoins y compris non exprimés.

L'enjeu est que la situation de la personne soit prise en compte au bon moment, au bon endroit et dans un esprit de prévention de la perte d'autonomie.

La présente convention a pour but de fixer le cadre du partenariat entre le C.C.A.S. de Lillebonne et le CLIC Maill'âges.

Par délibération n°D.49/09.2018 du 25 septembre 2018, les membres du Conseil d'Administration ont autorisé Monsieur Le Président à signer cette convention pour une durée de 3 ans.

Le renouvellement validé par délibération n°D.20/04/2022 lors de la séance du Conseil d'Administration du 7 avril 2022 est arrivé à échéance.

Aussi, afin de poursuivre le partenariat et l'objectif de cette convention, il est nécessaire de la renouveler.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la ville de Lillebonne et le CLIC Maill'âges pour une durée de 3 ans

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Justine DÉCHAMPS